

les impacts

Perte de biodiversité

Dégradation des milieux naturels (flore, faune, habitats), fermeture et banalisation du paysage.

Impact économique

Menace pour les activités économiques (saliculture, agriculture...), touristiques et de loisirs (pêche, navigation dans le marais).

Conséquence sanitaire

Possibilités d'allergies par les pollens, brûlures par contact avec la peau.



ENTRETIEN
avec
Jean-Noël

La lutte des sauniers

“Le Baccharis est notre pire ennemi. Cette plante supporte la salinité. Rien ne l'arrête. Nous passons un temps infini chaque année à l'arracher. Une veille annuelle est absolument indispensable. On en retrouve parfois dans la fleur de sel. Si nous laissons les arbustes pousser, ils forment des coupe-vent qui empêchent l'eau des œilletons de s'évaporer et le sel de se former.”

JEAN-NOËL PITAUD, SAUNIER ET VICE-PRÉSIDENT

DE LA COOPÉRATIVE DE SEL DE NOIRMOUTIER

100%
bonnes
pratiques



- Ne plantez pas d'invasives.
- Renseignez-vous sur les plantes offertes et celles que vous souhaitez acheter.
- Privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux et n'engendrent pas de dégâts.
- Informez vos voisins s'ils possèdent des plantes invasives dans leur jardin pour ne pas en retrouver dans le vôtre.
- Détruisez, après consultation d'un spécialiste, toute plante invasive présente sur vos terrains.
- Ne videz pas vos aquariums dans les cours d'eau, canaux et plans d'eau.
- Ne jetez pas de déchets verts dans la nature.
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches : peu efficaces sur les invasives, ils polluent les cours d'eau.

UN DOUTE SUR UNE PLANTE ? UNE INVASIVE À DÉTRUIRE ? AVANT TOUTE ACTION DEMANDEZ L'AVIS D'UN SPÉCIALISTE

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf - Impasse de la Gaudinière - 85630 BARBATRE
Tél. 02 51 39 55 62 • contact@baie-bourgneuf.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Il existe de nombreuses plantes invasives : Elodée dense, Hydrocotyle fausse-renoncule, Myriophylle du Brésil... Renseignez-vous :
www.centrederessources-loirenature.com
www.cbnbrest.fr/site/pdf/invasives_pdl.pdf
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr (rubrique plante exotique)
www.baie-bourgneuf.com



Comité de rédaction : ADBVBB, DREAL Pays de la Loire, Conservatoire Botanique National de Brest
Crédits photos : ADBVBB - Syndicat Mixte de gestion écologique du Marais breton - Conservatoire Botanique National de Brest - Lacroix Pascal - B. Chifolleau - Impression : papier 100% recyclé, Cyclos print, avec des encres végétales.

100% FLÉAU

SUR LE MARAIS BRETON, LA BAIE DE BOURGNEUF,
L'ILE DE NOIRMOUTIER ET LA FORÊT DE MONTS

Plantes invasives

mobilisons-nous !

Version 2015

Les plantes exotiques, aquatiques ou terrestres, ont été introduites par l'homme lors des grands voyages. Depuis le courant du XX^e siècle, elles sont commercialisées pour leur qualité ornementale. Malheureusement, certaines de ces espèces se sont tellement bien adaptées à notre territoire qu'elles sont devenues envahissantes et modifient les écosystèmes naturels ou semi naturels.

Aujourd'hui, elles constituent la 2^e cause de perte de biodiversité. Elles se propagent et une fois installées, il est très difficile de s'en débarrasser. Elles entravent les activités des sauniers, des agriculteurs, des pêcheurs.

Pour lutter contre l'invasion de ces plantes, des chantiers d'arrachage sont conduits régulièrement par les collectivités locales pour tenter d'éradiquer ce fléau. Des travaux onéreux pour les contribuables qui se comptent en millions d'euros.

100%
LUTTE

Plante interdite



La Jussie

Plante aquatique, originaire d'Amérique du Sud, utilisée dans les aquariums et les plans d'eau, elle est apparue en 1996 en Marais breton. Facile à reconnaître, elle forme des tapis de fleurs jaunes. Sa croissance est exponentielle et sa propagation très rapide. Encombrant étangs, marais, cours d'eau..., la Jussie empêche toute vie aquatique, elle prive les fossés de jouer leur rôle de clôture à bétail et limite les activités de loisir comme le canoë ou la pêche.

Une forte progression malgré l'interdiction

En mai 2007, la France a pris un arrêté interdisant sa commercialisation et son introduction dans le milieu naturel : une interdiction qui arrive trop tard. La Jussie est bien présente et son éradication très difficile. En 2015, plus de 550 km de fossés sont toujours envahis en Marais breton malgré la mobilisation des collectivités et des syndicats de marais. 140 000 € sont dépensés chaque année dans des chantiers d'arrachage.



100%
URGENT

Plantes nuisibles

Sur notre territoire d'autres plantes exotiques envahissantes, toujours commercialisées, créent des dégâts. N'en plantons plus !

Le Baccharis

Chaque arbuste produit des millions de graines ce qui lui donne un pouvoir de propagation très efficace. Une réelle menace pour les marais salants qu'il colonise à grande vitesse. Sa toxicité est avérée pour le bétail et la faune. Cette plante peut également provoquer des allergies. En 2015, plus de 55 ha de marais sont envahis sur l'île de Noirmoutier. Depuis 2012, 25 000€ par an ont été dépensés par les collectivités de l'île pour éviter sa propagation.



L'Ailanthé/faux vernis du Japon

Commercialisé pour sa croissance rapide, cet arbre colonise actuellement la forêt des Pays de Monts. Il peut être allergène et son système racinaire peut endommager les chaussées.



100%
INFORMÉS

Plantes menaçantes

D'autres plantes exotiques envahissantes sont encore peu présentes sur notre territoire. Si nous ne prenons pas garde, elles risquent de se propager.

Soyons prudents. Anticipons leur potentiel envahissant.

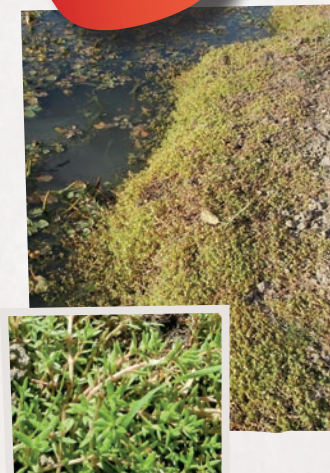
Les Renouées Asiatiques

Ces plantes sont présentes partout en France, mais par chance, assez peu sur notre territoire. Grâce à une stratégie agressive de colonisation, elles prennent la place des plantes locales le long des cours d'eau sans jouer pour autant un rôle de fixation des berges. Elles posent des problèmes d'accès, de sécurité et d'incendie et dégradent les ouvrages (routes, ponts) avec leurs racines.



La Crassule de Helms

Plante originaire d'Océanie, pouvant être à la fois aquatique et terrestre, elle a été observée en 2014 dans les marais de Machecoul. Utilisée en aquariophilie, elle forme en milieu naturel un tapis dense et recouvre les mares, les fossés et les berges. Très cassante, un petit morceau de la plante suffit à donner un nouvel individu. La lutte par arrachage est déconseillée pour éviter sa dissémination. Afin qu'elle ne provoque pas les mêmes ravages que la Jussie en Marais breton signalez nous sa présence.



L'herbe de la pampa
Cette plante peut produire jusqu'à 10 millions de graines par pied, capables de se disperser à 25 km. Repérée sur nos dunes, forêts et marais, elle supplante les espèces locales. Il est très difficile de s'en débarrasser, souvent un tractopelle est nécessaire pour arracher les racines.

